

## Titre

Mardi 16 mars 2021

### [TABLE RONDE] Accès à l'hébergement et au logement des femmes et protection des femmes victimes de violence

*A l'heure de #MeToo et après le Grenelle contre les violences conjugales, comment mieux prendre en compte les besoins des femmes sans-domicile, mais aussi la question du genre et de l'orientation sexuelle dans l'accueil, l'orientation et l'accompagnement ?*

## Animateur

- **Alexis GOURSOLAS**, responsable du Service Stratégie et Analyse des Politiques Publiques, Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

## Intervenant.es

- **Françoise BRIE**, Directrice, Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)
- **Nadège PASSEREAU**,
- **Juliette KOSTANIAK**, Educatrice spécialisée CHU Promesse de l'Aube, Association Aurore
- Déléguée Générale, Agir pour la Santé des Femmes (ADSF)
- **Gabriel VISIER**, Chargé de mission Précarité Paris, Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Ile-de-France

## Synthèse

**Nadège PASSEREAU** a proposé un état des lieux de la situation des femmes à la rue en exposant la spécificité des besoins de ce public, genre féminin et personnes menstruées. Dans cette analyse, elle a pu démontrer les difficultés et les freins rencontrés dans l'orientation, ainsi que les liens avec le 115 et les dispositifs de veille sociale. Les femmes sont redirigées vers des dispositifs de droit commun et la seule réponse proposée reste majoritairement l'hébergement à l'hôtel ou les centres d'hébergement mixtes, où la sécurité des femmes et de leurs enfants n'est pas assurée.

Ressort des échanges la nécessaire lutte contre l'invisibilisation des femmes générée à tous les niveaux et notamment en utilisant les deux leviers suivants :

- la formation du personnel aux violences de genre pour mieux repérer les situations de violences,
- l'augmentation du nombre de places spécialisées,
- le temps de l'accompagnement s'inscrit sur la durée, car il faut prendre en compte le temps psychique pour la femme de se poser et de se reposer,
- l'augmentation du tarif journalier des structures d'hébergement pour assurer un accompagnement social de qualité.

### Documentation :

- **Présentation de Agir pour la Santé des Femmes (ADSF)**

[\[lien vers présentation\]](#)

**Gabriel VISIER** est revenu sur les principaux résultats du rapport de la FAS Ile-de-France sur le public LGBTIQ dans l'hébergement d'urgence en détaillant les enseignements qui rendent compte de la difficulté des personnes de trouver leur place au sein d'un dispositif inadapté. Au-delà du constat de

déficit de places dédiées au public LGBTIQ, il a été constaté que l'absence de formation des professionnel.les et des bénévoles fait largement défaut au sein du secteur AHI.

Le rapport aide à comprendre les raisons des manques et des lacunes dans la prise en charge de ce public aujourd'hui mais rend également compte des leviers d'amélioration de la prise en compte des besoins de ce public, tant dans les dispositifs de la veille sociale, que l'orientation et l'accompagnement.

Fort de cette analyse, le rapport préconise les actions suivantes :

- Assurer une montée en compétences des acteur.ices de la veille sociale et de l'hébergement sur les droits et les réalités psychosociales des personnes LGBTIQ.
- Assurer la prise en compte des besoins spécifiques pouvant être induits par la vie affective ou l'identité de genre des personnes LGBTIQ dans le cadre des orientations vers l'hébergement.
- Créer une dynamique partenariale durable avec le réseau communautaire LGBTIQ.
- Afficher le soutien de l'institution à la diversité des publics LGBTIQ accueillis.
- Garantir le respect des droits des résident.es LGBTIQ.
- Faciliter un accès des résident.es LGBTIQ à des réseaux spécialisés.

#### Documentation :

- **Accueil et accompagnement des personnes LGBTIQ dans l'hébergement en Ile-de-France**, Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Ile-de-France, État des lieux et préconisations, Mars 2020

[https://www.federationsolidarite.org/wp-](https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2020/11/Rapport_LGBTIQ_Hebergement_2020_FASIDF.pdf)

[content/uploads/2020/11/Rapport\\_LGBTIQ\\_Hebergement\\_2020\\_FASIDF.pdf](https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2020/11/Rapport_LGBTIQ_Hebergement_2020_FASIDF.pdf)

**Juliette KOSTANIAK** a présenté le projet « Un abri pour toutes » en détaillant notamment l'implication des acteurs sur le terrain.

Les centres d'hébergement peuvent être associés à l'insécurité, et exposés les femmes à de nouvelles violences dans leurs parcours. Il existe bien des centres d'hébergement spécialisés dédiés aux femmes mais leur nombre n'est malheureusement pas suffisant pour accueillir toutes celles qui en ont besoin. Elles se retrouvent donc dans certains centres d'hébergement mixtes qui peuvent être associés à une mise en danger. De nombreux témoignages confirment que beaucoup de femmes sans-abri préfèrent dormir dehors plutôt que d'aller dans les centres d'hébergement.

C'est face au constat de l'augmentation du nombre de femmes hébergées au sein des CHU mixtes, que ce projet entend inciter à revisiter le cadre institutionnel, dans une perspective de genre, pour mieux l'adapter et le rendre plus protecteur à l'égard des femmes et des enfants qui très souvent les accompagnent.

C'est pour répondre à cette problématique que la Fondation des Femmes a décidé d'agir avec le projet #UnAbriPourToutes afin de sécuriser les femmes tout au long de leurs parcours d'hébergement.

L'objectif du projet est de permettre une meilleure connaissance du parcours des femmes hébergées dans les structures généralistes, de mesurer les évolutions et les réponses apportées tant en matière d'hébergement que de suivi social, en s'appuyant sur des diagnostics de terrain.

Ce projet est mené en partenariat avec l'Association Aurore et l'association la Main Tendue, qui gère plusieurs centres d'hébergement en Ile-de-France, et a accepté de mener cette expérimentation de « mixité sécurisée » au sein de ces centres. Avec l'association FIT-Une Femme Un Toit, #UnAbriPourToutes a pour ambition de mettre en place des solutions concrètes en Ile-de-France et répliquables sur d'autres territoires. L'objectif de ce projet pilote est en premier lieu, d'améliorer le repérage des situations de violences subies par les femmes, dans un second temps la sécurisation des conditions d'accueil des femmes, par l'aménagement des espaces, leur délimitation et leur organisation, est de valider des solutions et d'œuvrer pour leur implémentation au sein de

l'ensemble des centres d'hébergements afin de garantir aux femmes hébergées partout en France un abri sécurisant.

Juliette KOSTANIAK a pu présenter lors de la table ronde le diagnostic remonté dans sa structure, le CHU Promesse de l'Aube, sur la place des femmes, des violences de genre et la question de la mixité ainsi que les actions mises en place. Enfin, les améliorations nécessaires dans l'orientation pour mieux accompagner les femmes dans l'hébergement mixte ont pu être évoquées.

#### Documentation :

- Phase 1 du projet « Un abri pour toutes », Diagnostic réalisé auprès de Centres d'hébergement d'urgence mixtes, Fondation des Femmes, Octobre 2019

[https://fondationdesfemmes.org/wp-content/uploads/2019/10/Audit\\_version-corrige%C3%A9-contenu-valid%C3%A9\\_v10.pdf](https://fondationdesfemmes.org/wp-content/uploads/2019/10/Audit_version-corrige%C3%A9-contenu-valid%C3%A9_v10.pdf)

**Françoise BRIE** a évoqué la situation des femmes victimes de violences, leurs difficultés d'accès à l'hébergement et les besoins de coopération avec les 115/SIAO en tentant de répondre aux questions suivantes :

- Comment améliorer l'accès à l'hébergement et au logement des femmes victimes de violences selon vous ?
- Que cela implique-t-il pour les acteurs de la veille sociale et les SIAO ?
- Le Grenelle contre les violences faites aux femmes de 2019 a-t-il été l'occasion d'une prise en compte suffisante de cette question de manière transversale ?
- La charte 3919/SIAO qui en est issue est-elle aujourd'hui opérationnelle ?

En préambule, une présentation de la convention d'Istanbul a été faite pour montrer les articulations entre les associations spécialisées et la définition du genre. Puis, une définition a été faite des besoins des femmes victimes de violences en termes d'hébergement et d'accès au logement aujourd'hui. Pour y répondre, le principal moyen réside dans la création de places dans des structures spécialisées qui incluent une mise à l'abri, un niveau de sécurité suffisant ainsi qu'un accompagnement spécifique. L'accompagnement des femmes victimes de violences nécessite une équipe pluridisciplinaire et des moyens humains plus importants : des psychologues, des avocat.es, des travailleurs.es sociaux, des éducateur.trices spécialisées, des intervenant.es extérieur.es qui animent des ateliers pour « réapprendre à s'aimer ». Si ces prestations ne sont pas proposées, les femmes victimes de violences ne pourront pas initier un parcours de reconstruction pérenne.

Mettre en œuvre cet accompagnement, implique en conséquence de dédier un ou plusieurs intervenants sociaux, formés, en complément des moyens déjà nécessaires à l'accompagnement social global.

Françoise Brié a également insisté sur le fait que les femmes sont souvent accompagnées de leurs enfants au sein des CHU, et qu'il faut les prendre en compte dans l'accompagnement social proposé des femmes victimes de violences, leurs enfants, qui eux aussi sont victimes de violences.

L'objectif du guide juridique « logement et violences conjugales » est de proposer aux femmes victimes de violences, des outils pratiques et juridiques pour se mettre à l'abri et accéder au logement pérenne.

#### Documentation :

- **Guide juridique « Logement et violences conjugales »**, Fondation Nationale Solidarité Femmes, Février 2021.

<https://www.solidaritefemmes.org/upload/guidejuridiquelogement-FNSF2017.pdf>

## Conclusions

**En résumé, les principales conditions retenues lors de la table ronde pour répondre aux besoins des publics LGBTIQ et femmes victimes de violences ont été :**

- La création de places spécialisées pour répondre aux besoins des publics.
- L'humanisation des centres pour rendre digne les lieux d'accueil.
- La formation des travailleur.euses sociaux.ales et des écoutant.es 115, aux violences de genre
- Travailler à déconstruire les comportements sexistes et à la conscientisation des violences faites aux femmes, et aux publics LGBTIQI
- La lutte contre le non-recours pour ne pas invisibiliser les femmes et le public LGBTIQ.